

# Guide du nouveau member.

Programmes, services et renseignements clés



# Bienvenue à l'ACCTA

Devenir contrôleur aérien est une carrière exigeante et enrichissante, mais les débuts peuvent donner l'impression d'entrer dans un tout nouvel univers.

Ce guide est là pour vous aider à rendre cette transition plus simple. Il vous présente l'ACCTA, explique comment le syndicat soutient les membres et vous oriente vers les bonnes personnes, les ressources et l'information dont vous pourriez avoir besoin en cours de route.

## Qu'est-ce que l'ACCTA ?

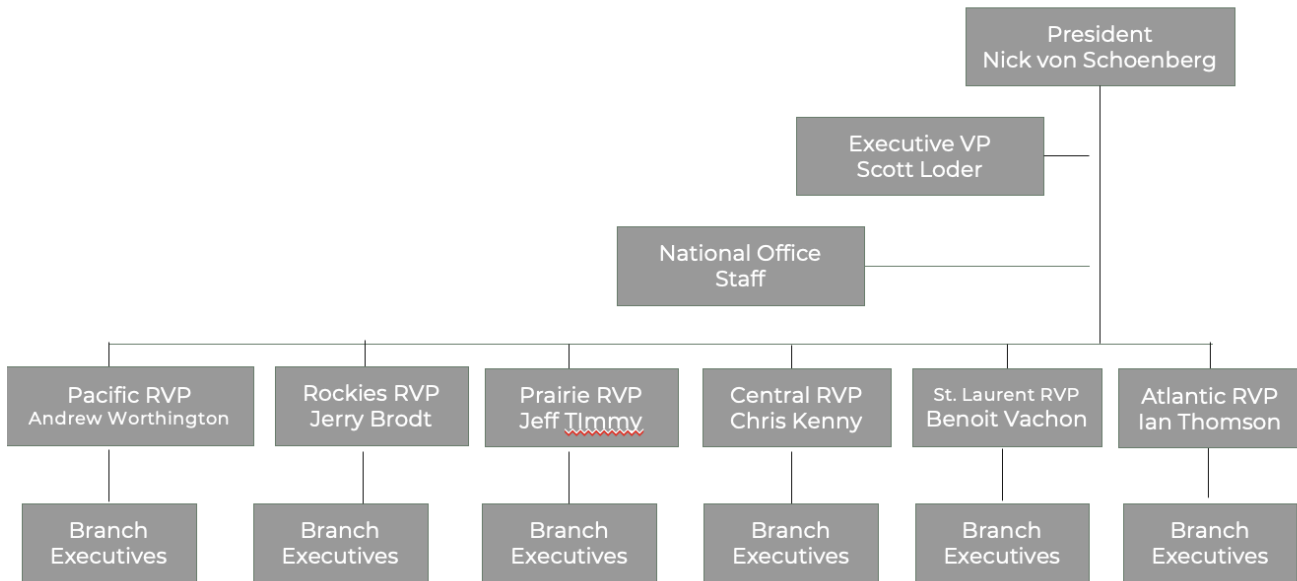
L'ACCTA représente environ 2 000 contrôleurs aériens à NAV CANADA, chez Serco et à Transports Canada. Nous négocions les conventions collectives, défendons les droits au travail, soutenons les membres lorsqu'ils font face à des enjeux en milieu de travail et travaillons à améliorer les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail.



# Comment l'ACCTA vous représente

<b>Échelon national Exécutif national</b>	<b>Échelon régional Vice-présidents régionaux (VPR)</b>	<b>Échelon local Exécutifs de succursale et délégués</b>
<p>Le président et le vice-président exécutif forment l'Exécutif national et exercent leurs fonctions depuis le bureau national de l'ACCTA à Ottawa.</p> <p>L'Exécutif national et les six vice-présidents régionaux forment le Conseil exécutif de l'ACCTA.</p> <p>Le Conseil exécutif supervise les affaires de l'Association et fait avancer la mission et les priorités de l'ACCTA.</p>	<p>Chaque région est représentée par un vice-président régional qui soutient et conseille les membres sur les questions de relations de travail et les préoccupations en milieu de travail.</p> <p>Les VPR tiennent leur région au courant des affaires syndicales et travaillent avec les représentants locaux et la direction afin de résoudre les problèmes.</p> <p>Les VPR occupent des postes syndicaux à temps plein et sont élus par les membres pour des mandats de trois ans.</p>	<p>La force de l'ACCTA prend naissance à l'échelon local, où des bénévoles représentent et soutiennent directement les membres.</p> <p>Les exécutifs de succursale et les délégués syndicaux sont habituellement les premiers points de contact pour les membres qui ont des questions ou des préoccupations.</p> <p>Les représentants locaux aident à veiller à ce que les membres soient soutenus et à ce que les problèmes en milieu de travail soient traités rapidement.</p>

# Structure de gouvernance



## La convention collective

La convention collective établit les règles qui encadrent notre fonctionnement. Elle régit la relation d'emploi et énonce les droits, les responsabilités et les procédures. Elle s'applique de façon égale aux membres et à l'employeur.

L'ACCTA négocie, applique et interprète la convention collective afin d'en assurer une application uniforme.

Il est essentiel que les membres connaissent bien la convention collective. Vous pouvez la consulter dans le Portail des membres ou sur notre site Web : [catca.ca](http://catca.ca).

**Adressez vos questions à vos délégués ou à la direction de votre succursale. Mieux vaut poser la question !**



# Responsabilités liées à la licence

## Licence provisoire ou permanente

Une fois qualifiés, les contrôleurs aériens reçoivent une licence ou une qualification ATC provisoire qui demeure valide jusqu'à ce que l'une des conditions suivantes soit remplie :

1. Le ministre des Transports délivre une licence ATC permanente;
2. Une période de 90 jours s'écoule après la délivrance de l'ATC provisoire.

## Responsabilité individuelle

Il vous incombe d'avoir un certificat médical et une licence valides, et de pouvoir les produire lorsque vous exercez les privilèges de votre licence.

## Quand les privilèges ne doivent pas être exercés

Les RAC interdisent aux contrôleurs aériens d'exercer les privilèges de leur licence si la personne reçoit un traitement médical, souffre d'une maladie, d'une blessure ou d'une incapacité, ou prend des narcotiques — ces règles protègent la sécurité et l'intégrité.

## Soutien de l'ACCTA

L'ACCTA peut offrir des conseils et de la représentation lorsque des problèmes surviennent, mais la conformité demeure ultimement la responsabilité de chacun — restez informé et proactif.



# Comprendre l'ancienneté

Les dispositions relatives à l'ancienneté sont négociées et appliquées par l'entremise de la convention collective afin d'assurer l'équité et la transparence. L'ACCTA veille à ce que les règles d'ancienneté soient appliquées uniformément et intervient lorsqu'il y a des écarts. Les systèmes d'ancienneté doivent concilier les besoins opérationnels et un traitement équitable, et la surveillance de l'Association contribue à maintenir la confiance envers le processus.

## Comment l'ancienneté est établie

(embauches après le 1er avril 2013)

La date applicable est la plus ancienne des suivantes :

- (i) la date à laquelle l'employé termine avec succès un cours de base d'aéroport (VFR), de terminal générique ou d'IFR générique en contrôle de la circulation aérienne donné par NAV CANADA.
- (ii) la date à laquelle la personne se présente à sa première unité.

## Pourquoi c'est important

L'ancienneté a une incidence sur l'horaire, les mises et la progression de carrière. Connaître les règles permet d'établir des attentes claires et de réduire l'incertitude lors des affectations et des changements.

## Rôle de l'ACCTA

Les dispositions relatives à l'ancienneté sont négociées et appliquées par l'entremise de la convention collective. L'ACCTA favorise une application uniforme et aide à corriger les écarts afin que le processus demeure juste et transparent.

# Aperçu des avantages sociaux

Les avantages sociaux négociés par l'ACCTA constituent un élément essentiel de la rémunération globale. Les régimes de soins de santé et dentaires sont payés par l'employeur et offrent une couverture importante pour les frais médicaux, les médicaments sur ordonnance et les soins dentaires. Un compte de dépenses de santé offre une certaine souplesse pour couvrir les dépenses admissibles, tandis que l'assurance vie et les protections facultatives procurent une sécurité financière supplémentaire. Ces avantages reflètent les priorités de la négociation collective et l'engagement de l'Association envers le bien-être des membres.

L'ACCTA surveille activement les régimes d'avantages sociaux et milite pour des améliorations à la table de négociation. En mettant en commun leur pouvoir de négociation, les membres ont accès à des avantages complets qu'il serait difficile d'obtenir individuellement.



**Cotisations syndicales** - 1,5 % du salaire de base sont prélevés chaque mois par retenue sur la paie (2e paie du mois). Grâce à ces cotisations, vous bénéficiez d'une représentation collective, d'avantages négociés et d'un soutien en milieu de travail.

## Que couvrent mes avantages sociaux ?

**Soins de santé** - L'employeur paie 100 % des primes. Couvre de 80 % à 100 % des dépenses admissibles en soins de santé, comme les médicaments sur ordonnance, la physiothérapie et les appareils médicaux.

**Soins dentaires** - L'employeur paie 100 % des primes. Couvre 90 % de la plupart des dépenses et 50 % des soins dentaires majeurs.

**Compte de dépenses de santé** - 750 \$ par année pour couvrir les dépenses admissibles en soins de santé, y compris les soins dentaires. Ce compte peut servir à couvrir des dépenses admissibles comme les franchises (le 20 % non couvert pour les ordonnances) ou les frais qui dépassent les maximums annuels. Le montant inutilisé peut être reporté jusqu'à 2 ans.

**Assurance vie** - Payée par le membre. Le montant assuré équivaut à 2 fois vos gains annuels assurables.

**Assurances facultatives** - Une assurance vie collective supplémentaire et une assurance contre les maladies graves vous sont offertes. Les primes sont payées par vous au moyen d'une retenue sur la paie.

## Résumé des droits aux congés

**Vacances** - Vous accumulez 120 heures de vacances (15 jours) pour chaque année de service.

**Congés compensatoires et jours fériés désignés** - Vous avez droit à 96 heures (12 jours) par année de congé compensatoire, soit l'équivalent des 12 jours fériés reconnus. Vous pouvez reporter jusqu'à 21 jours de vacances et de congés compensatoires non utilisés.

**Congé de maladie** - Vous accumulez des crédits de congé de maladie au taux de 10 heures pour chaque mois civil où vous recevez dix jours de paie.

**Invalidité de longue durée (ILD)** - Période d'attente de 13 semaines, 70 % du revenu avant invalidité. Pour en savoir plus sur ce type de congé, veuillez communiquer avec votre VPR.

**Autres types de congés payés ou non payés** - Maternité, deuil, parental, cour, mariage, responsabilités personnelles et familiales, soins de compassion, violence familiale, etc.

Consultez votre succursale pour plus de détails.



# Avantages supplémentaires

## Assurance vie et assurance maladies graves

Le syndicat s'est associé à Coughlin and Associates pour offrir aux membres une assurance vie temporaire collective et une assurance maladies graves facultatives à tarif réduit.

<https://coughlin.ca/clients/catca-accta/group.html>

## Assurance auto et habitation d'Unifor

Offre des tarifs concurrentiels à tous les membres d'Unifor. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec eux au 1-877-229-4677.

[www.uniforinsurance.com](http://www.uniforinsurance.com)

### Formule du régime à prestations déterminées

	1,1 % x moyenne des gains des 5 meilleures années x service ouvrant droit à pension
Coordination avec le RPC à 65 ans	0,5 % x moyenne des gains ouvrant droit au RPC des 5 meilleures années x service ouvrant droit à pension
Cotisations des membres	Aucune
Indexation	Après la retraite : ponctuelle, à la discrétion de NAV CANADA
Pension sans réduction	i) âge + service ouvrant droit à pension = 85 points ii) 65 ans
Réduction pour retraite anticipée	3 % par année de service avant la pension sans réduction ou avant 65 ans
Pension de survivant	60 % de la pension payable au membre

## Programme de bourses de l'ACCTA

### Programme de bourses commémoratives W. Christopher Lilwall et Eric

**Paraskevopoulos de l'ACCTA** appuie les enfants à charge des membres qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein. Pour en savoir plus, veuillez visiter :

<https://catca.ca/en/scholarships-awards>



# Régime collectif d'épargne (REER et CELI)

**Administré par la Sun Life**

## **Déduction à la source**

- NAV offrira aux employés la possibilité de verser un montant fixe provenant des paiements de fin d'année liés au temps compensatoire pour heures supplémentaires, aux congés compensatoires et aux vacances directement dans le régime collectif d'épargne.
- Lors de la qualification initiale, les employés recevront un paiement forfaitaire non ouvrant droit à pension de 2 000,00 \$. L'objectif est de permettre aux employés d'utiliser ces fonds pour compléter leur épargne-retraite.



## Rester en contact

Les nouveaux membres sont encouragés à rester en contact. Votre participation est la bienvenue, et nous sommes là pour vous guider au besoin.

### Configurer votre accès Web

Restez informé et branché grâce au Portail des membres de la CATCA. Le portail vous permet de gérer votre propre profil et vous donne accès aux mises à jour réservées aux membres, aux renseignements clés et aux ressources.

Visitez [catca.ca](http://catca.ca) et cliquez sur « Login » pour créer votre compte.

### Recevoir les mises à jour de la CATCA

Vous recevrez toutes les mises à jour liées au travail appelées « B&F » du Bureau national de l'ACCTA directement par courriel. Recherchez les messages provenant de : **CATCA B&F communications@catca.ca**

Les renseignements et activités communautaires « Bon à savoir » vous sont envoyés par : **CATCA Community community@catca.ca**. Vous pouvez vous désabonner de ces avis si vous le souhaitez.

### Façons de nous joindre

Communiquez avec votre représentant local ou votre VPR (consultez <https://catca.ca/en/executive-board> pour les coordonnées) ou communiquez avec le Bureau national de la CATCA pour les demandes générales et pour être dirigé vers le bon soutien.

Réseaux sociaux : n'oubliez pas de nous suivre sur Facebook, X et LinkedIn

Courriel : **communications@catca.ca**

CATCA

1573 Laperierre Ave.

Ottawa, ON Canada K1Z 7T3

Tél. : **613.225.3553**

## Bienvenue à bord !

